

Thibault du Jonchay : « Ajinomoto paye déjà beaucoup mais ne payera pas plus »

Au moment où le sous-préfet ouvre l'enquête publique sur le PPRT autour d'Ajinomoto, le directeur de l'usine de Nesle répond aux riverains qui restent mobilisés sur la question du financement des travaux demandés.

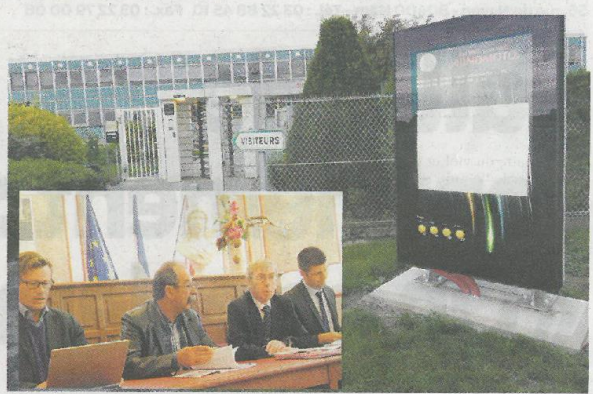
Après une étude sur les dangers (sanitaires et environnementaux) liés à l'activité de l'usine Ajinomoto, une modélisation de zonage, trois rendez-vous de travail et une réunion publique, le plan de prévention des technologiques (PPRT) autour de l'usine de Nesle et Mesnil-Saint-Nicaise connaît une nouvelle étape. En effet, depuis mercredi l'enquête publique est ouverte et les enjeux sont multiples.

« Il ne faut pas oublier que le PPRT est fait de manière à trouver le juste milieu entre protection de la population, exploitation du site, développement des communes et bien être des habitants. Le but était de ne pas transformer Nesle et Mesnil-Saint-Nicaise en deux zones vides. L'enquête publique est le

dernier moment où les gens peuvent s'exprimer, qu'ils le fassent. Que le plus grand nombre de personnes se déplace, » invite Joël Dubreuil, sous-préfet de l'arrondissement de Péronne. Depuis le début, le sujet est sensible, « on sent poindre une contestation, » commente même le représentant de l'État. Les 41 maisons situées dans la zone bleue (voir ci-dessous) vont devoir être équipées d'une salle de confinement. Des travaux seront nécessaires, ce que n'acceptent pas forcément les propriétaires (voir micro-trottoir).

Sur ce point, le sous-préfet puis le directeur du site d'Ajinomoto ont répondu. Joël Dubreuil en rappelant les aides possibles pour ces travaux et Thibault du Jonchay les dépenses déjà consenties par l'entreprise : « Il ne s'agit pas de créer une pièce dédiée mais d'aménager un local permettant de rester parfaitement isolé pendant deux heures. Il y aura sûrement

des cas où il n'y aura aucun travaux à faire, ce n'est absolument pas un bunker qui est demandé aux propriétaires. Sur les travaux, qui coûteraient de 0 à 7000 euros (diagnostics compris), 40% sont pris en charge par l'État (sous forme de crédit d'impôt, ndr), 25% par les collectivités et 25% par Ajinomoto. Vu que les propriétaires ont cinq ans pour faire les travaux, cela coûterait au maximum 0,39 euros par jour. La sécurité vaut bien ce coût. » « Ajinomoto a déjà beaucoup fait pour la sécurité. Entre 1995 et 2011, quatre millions d'euros ont été dépensés, surtout pour réduire les risques en amont. Avec la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ndr) nous mettons en place un nouveau programme de 2,7 millions d'euros. Concernant les travaux pour les salles de confinement, nous prenons en charge 25% des travaux. Rien ne nous obligeait à financer ces travaux. Avec les élus et le personnel de la DREAL nous avons



Thibault du Jonchay (directeur du site d'Ajinomoto), Paul Pilot (maire de Nesle), Joël Dubreuil (sous-préfet) et Christophe Hennebelle (chef de l'unité Somme de la DREAL) lancent l'enquête publique sur le PPRT d'Ajinomoto.

convenus qu'il restait important que les propriétaires financent une partie de leurs travaux, mais que cela restait minime. Si nous n'avions rien fait depuis 1995, la zone bleue impacterait quasiment toute la commune de Nesle et de Mesnil. »

« Le zonage ne devrait pas changer »

Les sept permanences du commissaire enquêteur devraient être aimées alors que les marges de manoeuvre de ce dernier pour transfor-

mer le PPRT seront limitées : « Le zonage ne bougera pas, il est le fruit de modélisation réalisées puis confirmées par des cabinets d'experts indépendants. Le commissaire enquêteur pourra par contre changer les règles zone par zone, aussi bien dans les mesures foncières que sur les aides financières, » décrit Christophe Hennebelle, chef de l'unité territoriale de la Somme au sein de la DREAL.

Au terme de son mois d'écoute, le commissaire

enquêteur remettra son avis au sous-préfet qui le transfèrera au préfet de région. Ce dernier aura alors jusqu'au 31 mars 2014 pour officialiser le plan de prévention des risques technologiques et signalera le début du compte à rebours pour les travaux des propriétaires de la zone bleue. Ils auront cinq ans pour équiper leur maison d'une salle de confinement.

■ Arnaud Brasseur

PRATIQUE

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE

Les permanences du commissaire enquêteur : Voici les dates des permanences du commissaire enquêteur : À Nesle les 18 septembre, 1er octobre et 18 octobre de 14h à 17h et le 5 octobre de 9h à 12h. À Mesnil-Saint-Nicaise les 26 septembre et 10 octobre de 9h à 12h et le 14 octobre de 14 à 17h.

« Les travaux coûteraient 39 centimes par jour aux propriétaires. Leur sécurité vaut bien cela non ? »

JOËL DUBREUIL SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT

La question Qu'allez-vous demander au commissaire enquêteur ?

Philippe Boulange
NESLE



« Je trouve que ce PPRT est une bonne chose, je l'ai toujours dit. Si cela peut aider la commune à se développer. Par contre, je ne suis toujours pas convaincu sur la question du financement et j'irai le dire au commissaire enquêteur. »

Belmira Alfred
NESLE



« D'abord, nous espérons être entendu en tant que riverains afin que nos revendications soient prises en compte. On lui dira aussi que nous ne sommes pas prêts à baisser les bras sans avoir tout mis en oeuvre pour obtenir une décision juste. »

Eclairage Ce que prévoir le PPRT

Parce que le site d'Ajinomoto de Nesle/Mesnil-Saint-Nicaise (spécialisés dans la production d'exhausteur de goût) utilise de l'ammoniac. Parce qu'il peut y avoir plus de 200 tonnes sur le site (jusqu'à 787 tonnes dans la sphère d'ammoniac, 8 wagons de 53 tonnes et 980kg pour les deux groupes froids). L'usine d'Ajinomoto est classée Seveso seuil haut. C'est ainsi que ce dernier doit se doter d'un plan de prévention des risques technologiques. Ce document, appelé PPRT, tourne autour de deux objectifs : protéger l'existant tout en préparant l'avenir. Le PPRT a quatre objectifs : réduire les risques à la source, maîtriser l'urbanisme, organiser les secours et informer les populations.

Le plan d'Ajinomoto a été réalisé en fonction d'un scénario précis. De ces différents

alés est né un zonage, des recommandations et des prescriptions différentes selon les zones.

Dans la zone rouge il est notamment demandé de réaliser des travaux de réparations, entretien, mis aux normes et aménagements du bâti existant. Dans la zone bleu foncé, un local de confinement est demandé. Pour ces deux zones, il est possible de mettre en place un processus de délaissement, c'est-à-dire que l'Etat pourrait racheter la maison et le terrain.

Dans la zone bleu clair, pas de délaissement possible mais une salle de confinement est demandé. Depuis, les travaux d'extinction seront limités à 20m². Enfin, dans la zone verte, le local de confinement n'est que recommandé pour le bâti existant, il sera par contre obligatoire pour les nouvelles constructions déjà



au coeur des nouveaux projets des élus : « Nous allons pouvoir construire de nouveaux logements. Nous perdons de la population depuis quelques années. Ce PPRT est, pour la

commune, une bonne nouvelle, » insiste Paul Pilot, maire de Nesle.

■ Arnaud Brasseur